



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 24 novembre 2022, à 20h00**

**Grande Salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence :** M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal

---

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2022
5. Assermentation
6. **Préavis 2022/11** : Cimetière – Aménagement d'un columbarium supplémentaire - Crédit de construction
7. **Préavis 2022/12** : Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude
8. **Préavis 2022/13** : Aménagements routiers pour le passage du bus articulé sur la ligne TL n°33 – Crédit de construction
9. Rapport des délégués au Conseil Intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois »
10. Droit d'initiative
  - a. Réponse à l'interpellation urgente de M. le Conseiller Charles Koller – Tension sur l'électricité : Que fait la Municipalité pour passer un hiver éclairé ?
  - b. Réponse à l'interpellation urgente de M. le Conseiller Gabriel Delabays – Mesures visant à économiser l'énergie et l'électricité pour l'hiver 2022-2023 : La Municipalité a-t-elle un plan d'action ?
  - c. Réponse à l'interpellation urgente de M. le Conseiller Charles Koller – Bilan et perspectives de l'activité "Écublens Plage" Quel est le point de situation après 2 éditions ?
  - d. Interpellation de M. le Conseiller Nicolas Morel - Éclairage public, éclairage publicitaire et pollution lumineuse : Où en est-on ?
  - e. Postulat – M. le Conseiller Gabriel Delabays – Vision à l'horizon 2030 pour le développement des infrastructures scolaires - déposé le 10 juin 2022
  - f. Postulat – Mme la Conseillère Taisia Terrettaz et M. le Conseiller Guillaume Leuba - Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts d'Écublens
11. Divers
12. Communications municipales écrites et orales

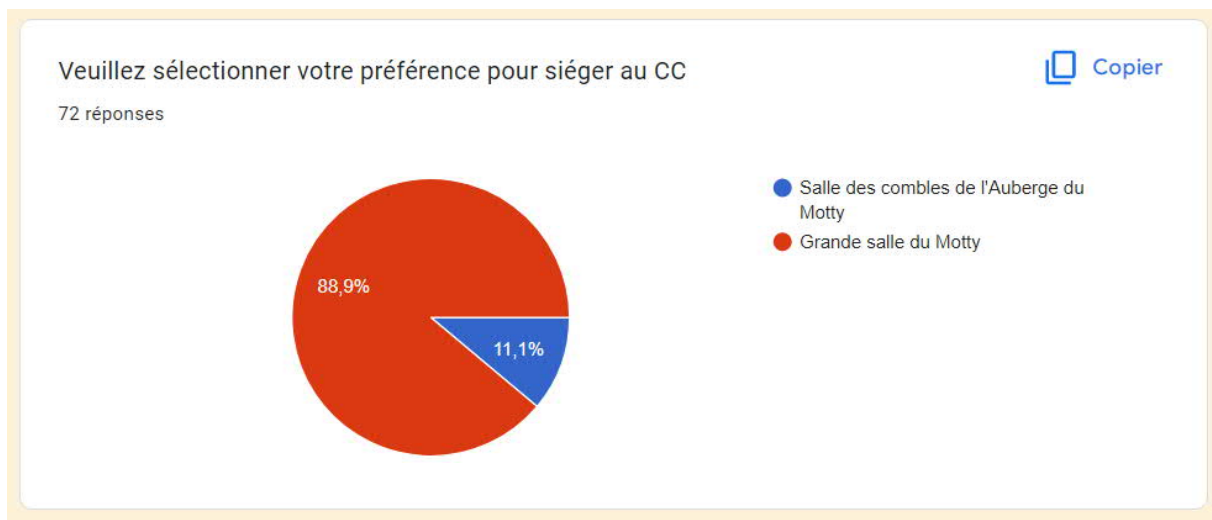
**M. le Président** souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillers et Conseillères communaux, à l'huissier, aux techniciens et au public.

Suite au sondage envoyé par le Bureau du Conseil et selon le souhait de la majorité des membres du Conseil communal, la tenue des séances du Conseil communal se feront à l'avenir dans la Grande Salle du Motty.

Les résultats du sondage :

64 votes en faveur de la Grande Salle et 8 votes en faveur de la salle des combles

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil et la Municipalité pour leur participation.



## **POINT 1 Appel**

**M. le Président** passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 57 Conseillères et Conseillers, 16 personnes sont excusées et 1 personne arrive plus tard.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Chevalley Sandra, Fehlbaum Elena, Gabriel Ophély, Gigandet Corentin, Junod Napoletano Chantal, Karpushova Irina, Luye remy Enga, Mossi Michele, Raveau Stéphane, Raveau-Golay Nancy, Realini Didier, Reeb-Landry Frédérique, Turtora Carlo, Vero Stéfania, Weissert Cédric, Zurcher Gladys.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : M. Darbellay Eric

Un poste vacant suite à la démission de M. Quentin Leuba.

**Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 30.**

## **POINT 2 Communications du Bureau du Conseil**

### **Communications Présidentielles**

#### **Au chapitre des représentations :**

- Le 9 novembre dernier, Monsieur le Président a reçu Mme la Préfète de l'Ouest lausannois en présence de Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert ainsi que de Mme la Secrétaire suppléante Silvana Passaro. Il a été mentionné que les documents liés à notre conseil sont parfaitement tenus. Monsieur le Président remercie nos deux secrétaires pour le travail effectué.
- Le 11 novembre, Monsieur le Président a assisté à une représentation de la société Actigym dans cette même salle.
- Le 19 novembre, Monsieur le Vice-président Bernard Cottier a remplacé notre Président pour la brocante 55+ qui s'est déroulée dans la grande salle du Motty. Il le remercie pour ce remplacement.

#### **Au chapitre des correspondances :**

- Lettre de démission de M. le Conseiller Quentin Leuba du groupe des Vert-e-s

Lettre de démission du 14 novembre 2022 lue au Conseil et actant la démission en date du 24 novembre 2022.

- Lettre de démission de Mme la Conseillère Taisia Terrettaz de la commission municipale de l'AJESOL

Lettre de démission lue au Conseil et actant la démission en date du 24 novembre 2022. Monsieur le Président rappelle à la Municipalité qu'il lui incombe de désigner un ou une remplaçant-e et d'en informer le Conseil à l'occasion d'une prochaine communication municipale. (Annexe 2)

- Courriel de la Municipalité

**Monsieur le Président** informe le Conseil qu'il a reçu un courriel de la part de la Municipalité. Cette dernière demande de déplacer le Conseil communal du vendredi 23 juin 2023 au jeudi 22 juin 2023, la date du 23 juin tombant le même jour que la fête de la musique. Ne voulant pas prêter cette manifestation, il est donc demandé de déplacer la date. M. le Président informe que le Bureau a accepté cette demande et demande au Conseil d'en prendre bonne note.

- Courrier d'acceptation - Groupe des Vert-e-s

**Monsieur le Président** informe l'Assemblée qu'il a reçu le courrier d'acceptation pour le remplacement du poste vacant au sein du groupe de Vert-e-s. Mme Yasmina Sandoz pourra être valablement élue au point 5 de notre ordre du jour. Sa candidature a été vérifiée par les services du greffe, mis au pilier public pendant 3 jours tel que le prévoit notre règlement communal. La commune ainsi que la préfecture n'ayant pas reçu d'opposition dans le délai imparti, le Conseil pourra donc valablement l'assermenter.

#### **Au chapitre des communications :**

- Séance du Conseil communal du 9 décembre 2022

Il est rappelé par **le Président** que la séance débutera à 19h00.

Monsieur le Président rappelle que l'apéritif qui suivra la séance sera offert par la Municipalité et qu'il sera servi à la salle des combles afin de permettre au restaurateur de préparer la salle pour le repas de fin d'année. Il rappelle également que le délai de réponse ainsi que le choix du menu est fixé au 25 novembre.

- Rapport d'activité des Commissions thématiques

**Monsieur le Président** rappelle que selon l'article 43 alinéa 2 de notre règlement communal, les rapports de Commissions thématiques sont à présenter au Conseil dans les 12 mois suivant la date où les Commissions ont siégées.

- Droit d'initiative

En ce qui concerne le droit d'initiative des Conseillères et des Conseillers, il est rappelé que le formulaire se trouve sur la page de l'extranet à l'adresse suivante :

<https://www.ecublens.ch/extranet#droit-d-initiative>

Ce formulaire est à remplir pour toute initiative tel que vœu, motion, question, interpellation ou postulat. Il est ensuite à remettre dès que possible à Mme la Secrétaire. L'original signé est, quant à lui, remis au plus tard le soir du Conseil.

- Rapports des Commissions

Il est rappelé que les rapports des Commissions, ad hoc ou permanentes, sont à remettre au plus tard une semaine avant le Conseil afin que ceux-ci puissent être portés à la connaissance des membres de notre Conseil. Les originaux doivent eux être remis au plus tard le soir du Conseil concerné.

**M. le Président** en a terminé avec les communications présidentielles et informe le Conseil que le Bureau du Conseil n'a pas de communication à transmettre. Il passe au point 3 de l'ordre du jour.

### **POINT 3 Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. le Président poursuit en passant au vote sur l'ordre du jour tel que reçu. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Arrivée de M. Eric Darbellay, le nombre de Conseillers et Conseillères passe à 58, la majorité est fixée à 30.**

### **POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2022**

Avant d'ouvrir la discussion sur le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022, M. le Président tient à s'excuser auprès de l'Assemblée, car la numérotation des pages du PV a disparu. Il remercie également M. le Conseiller Jean-Paul Dudt d'avoir communiqué les coquilles suivantes au Bureau.

Sur le haut de la page 27, au 4ème paragraphe, il faut lire “ a peut-être” au lieu de “peut-être”, la phrase devient donc “Monsieur le Conseiller poursuit en disant personnellement il se sent moins mal à l’aise dans la Grande Salle mais que la majorité de l’Assemblée a peut-être une préférence pour la salle des combles”

Sur le paragraphe suivant il faut rajouter “et aux membres de la Municipalité”. La phrase devient donc “Selon M. le Conseiller, cette question devrait être posée non seulement aux Conseillères et Conseillers mais aussi aux huissiers, aux secrétaires, aux techniciens et aux membres de la Municipalité.

**Monsieur le Municipal Jean-Louis Radice** prend la parole afin d’apporter une modification sur le point du procès-verbal traitant de la résolution de Mme la Conseillère Junod-Napoletano. Dans son intervention M. le Municipal faisait référence à M. Marc-Olivier Buffat et non Michael Buffat. Après des recherches, il s’avère que c’est M. Jean-Daniel Carrard qui avait déposé une interpellation à laquelle le Conseil d’Etat a répondu récemment. Il a été évoqué à cet égard l’envoi d’un document ad hoc qui doit venir compléter les réponses communiquées pour les personnes s’opposant aux installations de nouvelles antennes 5G. M. le Conseiller d’Etat Venizelos a promis que ce document sera transmis au plus vite.

La parole n’est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022, **a été accepté à une large majorité avec 3 abstentions tel que modifié.**

## **POINT 5 Assermentation**

**M. le Président**, conformément aux Communications présidentielles et à l’ordre du jour, rappelle que l’Assemblée doit procéder à l’assermentation d’un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de M. Quentin Leuba, démissionnaire du Groupe Les Vert·e·s, il rappelle la procédure y relative :

« Je vais demander à Mme Yasmina Sandoz, future Conseillère du groupe Les Vert·e·s, de se placer à l’endroit qui lui a été indiqué, puis je lirai le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors Mme Sandoz, qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant “je le promets”. Après lecture du serment et promesse faite, elle pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui aura, d’ores et déjà, été attribuée. »

### **Serment :**

*« Vous promettez d’être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays. »*

*« Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

Ayant prêté serment, Mme Yasmina Sandoz rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l’Assemblée et les félicitations de M. le Président.

**L’effectif passe à 59 Conseillères et Conseillers présent·e·s. La majorité est de 31 voix.**

**POINT 6      Préavis 2022/11 : Cimetière – Aménagement d’un columbarium supplémentaire - Crédit de construction**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Alexandre Schelling pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

**M. le Conseiller Alexandre Schelling**, après avoir informé l’Assemblée de la composition de la Commission ad hoc, lit les conclusions de son rapport.

**Conclusions :** “Après une courte conclusion c’est à l’unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs, d’accepter le préavis 2022/11 tel que présenté.”

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Basile Bischof, président de la Commission des finances, en l’absence de son rapporteur.

**M. le Conseiller Basile Bischof**, après avoir informé l’Assemblée de la composition de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport.

**Conclusions de la Commission des finances :** “Après délibération, c’est à l’unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs, d’accepter le préavis 2022/11 tel que présenté.”

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis. La parole n’étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/11 est **accepté à l’unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D’ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/11,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

**DECIDE**

1. d’accepter l’aménagement d’un nouveau columbarium ;
2. d’accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 120’000.-** (cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

**Point 7      Préavis 2022/12 : Projet de revalorisation de l’espace public de la Plaine du Croset – Crédit d’étude**

**M. le Président** passe la parole à Mme la Conseillère Maïté Perez Chevallaz pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

**Mme la Conseillère Maïté Perez Chevallaz** remercie M. le Président et lit, après avoir informé le Conseil de la composition de la Commission, les conclusions de son rapport ainsi que les vœux formulés.

**Vœu no. 1** : La Commission émet le vœu que la Municipalité informe le Conseil communal des conclusions de l'étude dès sa réception, soit en mai 2023 selon le planning indicatif du préavis 2022/12.

**Vœu no. 2** : La Commission émet le vœu d'intégrer dans l'étude l'objectif suivant : Un aménagement qui privilégie une séparation claire des flux des différents modes de circulation pour des aspects de sécurité notamment.

**Ces deux vœux ont été acceptés à l'unanimité des membres de la Commission ad hoc.**

**Conclusions du rapport de la Commission Ad hoc** : « Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers, d'accepter les conclusions tel que formulées dans le préavis municipal 2022/12. »

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Basile Bischof pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

**M. le Conseiller Basile Bischof** lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

**Conclusions de la Commission des finances** : "Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis 2022/12 tel que présenté."

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/12 est **accepté à une large majorité par 56 Oui, 1 Non et 1 abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/12,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1. d'accepter le crédit d'étude pour la revalorisation de l'espace public de la « Plaine du Croset » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'un montant de **Fr. 427'000.** - (quatre cent vingt-sept mille francs) pour sa réalisation.

## **POINT 8      Préavis 2022/13 : Aménagements routiers pour le passage du bus articulé sur la ligne TL n°33 - Crédit de construction**

**M. le Président** passe la parole à Mme la Conseillère Maya Frühauf pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

**Mme la Conseillère Maya Frühauf** remercie M. le Président et lit les conclusions de son rapport après avoir informé l'Assemblée de la composition de la Commission ad hoc.

**Conclusions du rapport de la Commission Ad Hoc :** La Commission regrette que les aménagements prévus dans le préavis n'aient que peu d'effets incitatifs pour encourager le transfert modal. L'augmentation de la cadence n'est qu'une mesure évoquée à long terme et les problèmes structurels de la ligne restent entiers. Elle regrette aussi que ce préavis soit traité sous la pression de délais à tenir pour ne pas manquer les subventions. Néanmoins comme le préavis permet la mise en conformité des arrêts selon la LHand, le renforcement de la sécurité à différents ronds-points et une amélioration du confort des passagers aux heures de pointe, la Commission vous propose d'accepter le préavis 2022/13 tel que présenté par 4 voix pour et 1 abstention.

**M. le Président** remercie Mme la Conseillère pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Basile Bischof pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

**M. le Conseiller Basile Bischof** lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

**Conclusions de la Commission des Finances :** "La Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 2022/13 tel que présenté avec 9 oui et 1 abstention."

**M. le Président** remercie M. le Conseiller Bischof pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis.

**M. le Conseiller Nicolas Morel** prend la parole et mentionne que le préavis n'évoque pas la ligne 33 dans son ensemble mais uniquement les quelques aménagements routiers nécessaires à la desserte aux bus articulés. Au contraire, la Commission, comme écrit dans son rapport, s'est intéressée à l'ensemble de la ligne avec pour point de repère, l'amélioration de l'ensemble de la ligne 33.

Les aménagements routiers proposés sont bien évidemment utiles, les Vert-e-s considèrent qu'il ne s'agit que d'une première étape et qu'il faudra ensuite s'attaquer au vrai problème, c'est-à-dire, par exemple, aux bouchons qui ralentissent les bus et ne leur permettent pas de maintenir un horaire fiable, notamment à la rue du Villars.

Le groupe de Vert-e-s acceptera ce préavis et encourage le Conseil à en faire de même, mais il encourage la Municipalité à poursuivre la réflexion pour trouver, en collaboration avec les TL et le SDOL, une solution satisfaisante. Il pourrait notamment s'agir d'une modification du parcours permettant d'éviter la rue du Villars ou des feux de circulation placés de façon adéquate. Il existe toute une série de possibilités qui permettraient de libérer la voie en faveur du bus. Il est également demandé à la Municipalité que l'état de ces réflexions soient régulièrement annoncées au Conseil communal via par exemple les communications municipales.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** s'exprime de façon globale au nom du groupe PLR+ID afin de tenir compte des différentes nuances exprimées au sein de son groupe. A priori et pour sa part, tenant compte des réponses qui seront formulées, il soutiendra ce préavis mais n'exclut pas quelques avis plus nuancés au sein de son groupe.

En reprenant les conclusions de la Commission ad hoc, il relève notamment les regrets liés à la cadence, aux problèmes structurels de la ligne qui ne sont pas réglés ou encore que ce



préavis est mis sous la pression de la subvention accordée à notre commune pour ces travaux. Il ne conteste pas les autres éléments comme la mise en conformité avec la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) votée en 2002 et qui donnait un délai jusqu'en 2020 pour les communes afin de se mettre en conformité. Même si nous sommes quelque peu en retard, des tolérances sont permises par le droit fédéral. Il est nécessaire de trouver des solutions pour cette ligne 33, la venue de bus articulés en est une, selon lui, car il s'agit d'une technique largement utilisée dans le monde notamment dans plusieurs villes en France et en Allemagne.

En Suisse la ville de Sion étudie ce type de bus tout comme la région de Morges. Ces aménagements permettent d'absorber une demande plus conséquente et la sécurité ainsi que la stabilité des bus n'est pas remise en cause après de nombreux tests effectués. Par contre, son groupe formule quelques réserves notamment sur le fait que d'autres possibilités pourraient être testées comme la variante d'une mise sous site propre comme certains avis exprimés. Ce type d'étude est analysé dans plusieurs villes suisses afin de permettre d'éviter les problématiques de bouchons mais il est vrai que la topographie de notre commune serait à prendre en considération d'un point de vue technique.

Une autre solution pourrait être la mise en place d'un réseau de micro-bus urbains comme la start-up "Best Smile" et testée par les TL. Ce projet ayant, malheureusement, dû s'arrêter durant la période COVID en lien, entre autres, avec la baisse de demandes.

Il est demandé à la Municipalité de pouvoir obtenir un retour de cette expérience notamment sur la satisfaction de la clientèle ou encore sur le taux de remplissage afin de savoir si cette option pourrait être viable. Il pourrait être également envisagé d'avoir un système mixte comprenant des bus articulés aux heures de pointe lorsque la demande est importante et des bus "simples" comme ceux actuellement en fonction pour les heures creuses. Le regret est que dans ce préavis une seule solution n'ait été envisagée au détriment d'autres options comme celles évoquées précédemment. Certainement que plusieurs options ont dû être discutées entre notre Municipalité et les TL mais ce préavis tel que présenté semble nous donner qu'une solution finale. Au final M. le Conseiller Delabays rappelle qu'il croit en ce système de bus articulés et encourage le Conseil à voter ce préavis dans ce sens-là. Il encourage néanmoins à se poser toutes les questions utiles afin de discuter de toutes les variantes possibles.

**M. le Conseiller Patrick Fracheboud** revient sur un point bien précis. En 2018, le SDOL mentionnait dans un rapport la zone "Larges pièces". Il rappelle son intervention lors du vote sur la création de la passerelle puisqu'il habite du côté de l'EMS et travaille de l'autre côté de la route (Côté cimentière). M. le Conseiller Fracheboud indique que plus de 2'000 emplois se trouvent sur cette zone industrielle. Dans le rapport du SDOL il était évoqué que cette zone est mal ou peu desservie. Son regret est donc que malgré ce qui relevé au point 7.1 du préavis où l'on nous dit qu'améliorer la desserte et la fréquence des transports en commun permet de connecter des secteurs mal desservis à des centralités, il n'est pas été saisi l'occasion de recorder la zone larges pièces. Malgré ceci il ne bloquera pas ce préavis car le projet datant de 2016 il est temps d'avancer mais selon la suite des débats il se permettra d'y revenir pour encourager la Municipalité à raccorder la zone "Larges pièces" au reste du réseau.

**M. le Conseiller Jacky Leimgruber** informe l'Assemblée qu'il n'est pas contre l'agrandissement de giratoires pour laisser passer les bus articulés, néanmoins ce préavis l'amène à se poser les deux questions suivantes :

- 1) Quel est le prix à payer pour la commune d'Ecublens si l'on augmente la fréquence de la ligne 33 pendant les heures de pointe ? Aucun chiffre n'étant cité
- 2) Est-il normal pour une commune de plus de 13'500 habitants d'avoir une cadence au quart d'heure pour la ligne 33 ?

Au vu de l'augmentation des utilisateurs, du développement de la zone "En Valaire" et de la future zone "En Mapraz", M. le Conseiller Leimgruber pense qu'il est temps d'agir pour une

refonte complète de la ligne 33 afin de réduire les temps d'attente lors de changements de ligne, c'est pour cette raison qu'il s'oppose à ce préavis.

**M. le Conseiller Charles Koller** pose une question relative à l'arrêt du terminus "Venoge". Y a-t-il un intérêt à avoir deux arrêts, un de chaque côté, car le bus tourne au rond-point pour revenir au point de départ. Cela est peut-être dû à un cadre légal mais il souhaiterait en savoir plus.

**M. le Conseiller Diego Rindisbacher** souhaite revenir sur les propos tenus durant ces débats. Il ne pense pas qu'il s'agisse d'une solution miracle comme l'a dit M. le Conseiller Delabays mais qu'il s'agit bien d'une première étape. Une autre question se pose selon M. le Conseiller Rindisbacher, c'est celle de savoir comment augmenter la fréquence aux heures de pointe alors que les rues sont déjà bouchées, le bus se retrouverait avec une fréquence aux 10 minutes alors que celui-ci ne pourrait tout simplement pas respecter cette cadence. Il faut donc d'abord s'attaquer aux bouchons dans nos rues avant de se lancer dans ce type de projet.

Le dernier point qu'il souhaite aborder c'est la couverture de la ligne 33 qui touche plusieurs communes et que nous pouvons donc débattre sur plein d'options mais que nous ne sommes pas seuls décideurs à ce stade.

**M. le Conseiller Sébastien Suess** rappelle que nous sommes amenés, ce soir, à traiter un préavis répondant à deux objectifs. Le premier est la mise en conformité des arrêts de bus à la loi fédérale sur l'inégalité frappant les personnes handicapées, soit de relever les plateformes afin de permettre un accès au bus de façon plus aisée. Le deuxième objectif étant la modification de certains carrefours et le prolongement de certains arrêts de bus pour que les TL puissent à terme utiliser des bus de plus grandes capacités notamment durant les heures de pointe. Les investissements dans les transports publics sont des investissements pour toutes et tous, particulièrement, pour les jeunes parents avec des poussettes. On imagine aisément les poussettes ou chaises roulantes qui seraient mieux accueillies dans des bus articulés. Il pense aussi aux personnes porteuses d'handicap à qui on donne la dignité de réaliser une mobilité plus autonome et indépendante. Il pense enfin aussi aux personnes âgées mais à toutes les personnes qui ont déjà vécu l'expérience de vouloir monter dans un petit bus bondé avec des valises pleines de souvenir en rentrant de voyage. Partant de ce principe et sachant que tout bus remplace une dizaine de voitures sur la route, M. le Conseiller Suess invite l'Assemblée à accepter les conclusions de ce préavis.

**M. le Municipal Jean-Louis Radice** va s'efforcer de répondre aux différentes questions et remarques évoquées durant les différentes interventions.

En premier lieu le point sur la cadence, il est reproché de ne pouvoir améliorer la cadence dans un délai plus court. Il faut savoir que la cadence est déjà passée de 20 minutes à 15 minutes. Ce changement aurait dû être fait plus tôt mais le COVID est passé par là et toutes les entreprises de transport ont donc dû modifier leurs habitudes pour tenir compte de cette situation. Aujourd'hui, d'autres problématiques se font sentir comme les soucis connus d'approvisionnement énergétique. Quand on parle d'horizon très lointain, les TL annoncent vouloir arriver à une cadence de 10 minutes à l'horizon 2026, ce qui veut dire dans 3 ans, à chacun de déterminer si cela semble lointain. Il est rappelé également que dans certains cas de figure, les TL ont adapté leurs prévisions si les taux de remplissage nécessitent une adaptation plus rapide.

Concernant les autres solutions possibles évoquées par M. le Conseiller Delabays comme le fait de rouler sur des sites "propres", c'est effectivement la meilleure solution pour assurer une bonne fluidité des transports publics sur les voies publiques. Ici nous parlons de la plus longue ligne des TL qui se répartit sur 4 communes.

Pour répondre à la question de M. le Conseiller Koller, il y a effectivement deux arrêts sur le terminus, il serait envisageable de ne conserver qu'un arrêt, en l'occurrence celui où les chauffeurs prennent leur pause mais le service de l'urbanisme de notre commune ne s'est pas

penché sur la question puisque cela touche plus la commune de St-Sulpice où se localise ces arrêts, il prend néanmoins en compte la remarque.

Pour revenir sur l'aspect du site propre, il rappelle que cette ligne parcourt les voiries qui sont limitées par le domaine public et qui fixe la largeur de celles-ci qui sont à considérer pour accueillir les trottoirs, la canopée, la mobilité active ou encore les transports publics. Au-delà de ces limites fixées par le domaine public qui varient en fonction des territoires traversés, il est difficile aujourd'hui de faire mieux. C'est sur la partie à hauteur des Flumeaux à Prilly qu'il existe les plus gros soucis de fluidité. A moins d'exproprier à grand coûts, il n'est pas possible de faire mieux.

Enfin M. le Municipal Radice rappelle la loi fédérale qui donnera plus de place aux cyclistes, sans que cela se fasse au détriment des transports publics. Cette loi fera son entrée en vigueur au 1er janvier 2023 et nécessitera des aménagements sur les parties dévolues aux automobiles.

Pour finir, les différentes possibilités évoquées comme les micro-bus ou les bus articulés combinés à des bus simples, ont fait l'objet de tests comme sur la commune de Renens par le biais du projet "Flexibus". Les TL prévoient d'élargir ces tests sur d'autres communes mais compte tenu des problèmes énergétiques rencontrés actuellement, ils ont décidé de décaler d'une année ces tests prévus sur les lignes TL plus à l'est.

Le service de l'urbanisme s'est adressé à trois entreprises, à savoir les MBC, les TL et CarPostal pour obtenir une offre de transport dynamique à la demande à faire valoir sur le territoire communal afin de mieux relier le nord et le sud de la commune qui est actuellement relié par la ligne 33 mais sans que cela donne entière satisfaction. L'objectif est également de mieux relier les zones d'activités comme celle évoquée par M. le Conseiller Fracheboud. Ceci fait l'objet de réflexions par le service de l'urbanisme. La solution proposée est la plus raisonnable et celle qui peut être mise en service dans le délai le plus court. Alternier enfin des bus simples et des bus articulés n'a pas d'incidence factuelle sur les coûts d'exploitation selon les TL. Augmenter la cadence nécessite l'engagement de chauffeurs supplémentaires mais également de bus supplémentaires. L'objectif est plutôt à ce stade de pouvoir absorber plus de passagers dans un premier temps avant d'augmenter la cadence. Sur le prix à payer, il est réparti entre toutes les communes et à défaut d'une clé de répartition, les coûts sont répartis selon les KM parcourus sur chaque territoire et selon le nombre d'habitants. Pour information, la commune d'Ecublens participe moins aux excédents de charge que des communes comme Crissier ou de Chavannes, entre autres par le nombre de KM parcourus. Il est rappelé que c'est la commune de Lausanne qui participe le plus avec près de 45 % des charges selon les critères évoqués.

Une présentation avait été réalisée par les TL dans le cadre du futur tram et au vu de l'intérêt démontré par les différents membres du Conseil, il est proposé que les TL viennent une fois débattre et présenter au Conseil communal, leurs objectifs à moyen-long terme dont le futur du M1 qui ne sortira pas de son trajet actuel. Vu que l'évolution du M1 ne suffira pas à couvrir les besoins du sud du district, il sera nécessaire de renforcer ces moyens en tenant compte de l'évolution de la croissance.

**M. le Président** fait voter l'idée d'organiser une séance-débat avec les TL comme proposé par M. le Municipal Radice. Cette idée est soutenue par une large majorité de l'Assemblée.

**M. le Municipal Radice** s'engage à organiser cette séance dans le premier trimestre 2023.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** remercie M. le Municipal Radice pour les éclaircissements donnés et sur le fait qu'il existe des réflexions sur d'autres systèmes. Il est ravi aussi de la proposition d'une séance avec les TL et à l'instar de M. le Conseiller Fracheboud, il se réserve la possibilité de déposer des textes pour accompagner la Municipalité dans les efforts à venir. Il encourage enfin le Conseil à soutenir ce préavis.

La parole n'étant plus sollicitée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote sur le préavis 2022/13 après lecture des conclusions.

Au vote, le préavis n° 2022/13 est **accepté à une large majorité par 48 OUI, 5 NON et 5 abstentions.**

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/13,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'approuver un crédit de construction en faveur d'études et d'investissements au profit des transports publics ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'320'000.-** (un million trois cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

#### **POINT 9 Rapport des délégués au Conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois »**

**M. le Conseiller José Birbaum** remercie le Président du Conseil communal d'avoir mis ce point à l'ordre du jour.

Avec ses collègues délégués au Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest lausannois, ils ont estimé que le simple dépôt du rapport de gestion annuel de la POL sur le site intranet de la commune comme jusqu'à ce jour leurs paraissaient insuffisant, compte tenu de l'importance de cette institution pour notre commune.

Et poursuit en ces termes :

*Formée de 153 ETP et avec un budget annuel de 26 mio, dont près de 3 mio à charge d'Ecublens, cette institution est garante de la sécurité dans notre commune ainsi que dans nos communes voisines de l'Ouest lausannois.*

*Et je vous rappelle que les citoyens vaudois ont rejeté, en 2010, le projet de Police Unique cantonale, privilégiant ainsi le maintien d'une police sous la responsabilité communale pour assurer leur sécurité.*

*Cette responsabilité incombe donc aux élus locaux dont nous sommes tous ce soir, même si notre Conseil a délégué 6 représentants pour siéger au Conseil intercommunal de la PolOuest. C'est dans ce contexte, et pour vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié, que nous avons décidé d'établir un rapport ad hoc pour l'année écoulée et que le sujet a été mis à l'ordre du jour ce soir. Nous vous rappelons, par ailleurs, que vous avez reçu directement du greffe par e-mail du 7 octobre 2022 :*

- *Le programme de législature du Comité directeur de la POL*
- *Des informations détaillées sur l'organisation policière vaudoise.*

*Toujours dans le souci que vous soyez correctement informés, nous essaierons de vous faire part à l'avenir des décisions qui seront prises après chaque Conseil intercommunal, à l'instar de ce qui se pratique depuis pas mal de temps dans les Conseils communaux des autres communes de l'Association. J'encourage du reste les délégués des autres associations intercommunales de Conseil à en faire de même.*

*Et donc, lors de notre séance du 5 octobre 2022, le Conseil intercommunal a décidé :*

- *D'accepter un budget 2023 de 26'100'000 CHF, avec un financement par Ecublens à un niveau quasi identique à 2022 de 2'843'000 CHF. Relevons cependant que le budget ne prend pas en compte l'inflation de l'année en cours et, en particulier, l'indexation des salaires qui devra être statutairement adaptée pour 2023. Des budgets complémentaires seront probablement demandés début 2023.*
- *D'accepter une augmentation des effectifs de l'unité trafic de la POL, nécessité notamment par l'engagement croissant sur les chantiers publics dans l'Ouest (T1, bus à Haut Niveau de Service, etc.) et des budgets complémentaires de 66'000 CHF pour 2022 et 256'000 CHF pour 2023.*
- *D'accepter le renouvellement total du réseau de 41 caméras intérieures et extérieures dans le bâtiment de la POL à Prilly ainsi que l'acquisition de divers matériels.*

*Le Conseil a également entendu la réponse du CoDir concernant l'application par la POL de la Convention d'Istanbul relative à la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.*

*Mes collègues délégués et moi-même nous efforcerons de répondre à vos questions éventuelles ce soir ou, si nous n'avons pas la réponse, lors d'un prochain Conseil.*

*Davantage d'informations se trouvent dans les rapports de gestion sous <https://www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/>*

**M. le Président** remercie M. le Conseiller pour son rapport et ouvre la discussion à l'Assemblée. La discussion n'étant pas demandée, elle est close. M. le Président clôt le point et passe à la suite de l'ordre du jour.

## **POINT 10 Droit d'initiatives**

### **Point A) Réponse à l'interpellation urgente de M. le Conseiller Charles Koller – Tension sur l'électricité : Que fait la Municipalité pour passer un hiver éclairé ?**

**M. le Conseiller Charles Koller** remercie la Municipalité pour ses réponses très précises, il a pu prendre connaissance du communiqué de presse du 1er novembre où une large partie des questions avaient pu être répondues. Comme il ne voulait pas dire ce que la Municipalité devait faire mais connaître ce qui était prévu, il en restera là et ne dépose pas de résolution.

### **Point B) Réponse à l'interpellation urgente de M. le Conseiller Gabriel Delabays – Mesures visant à économiser l'énergie et l'électricité pour l'hiver 2022-2023 : La Municipalité a-t-elle un plan d'action ?**

**Monsieur le Conseiller Gabriel Delabays** remercie la Municipalité pour les réponses apportées. Il se réjouit des 28 mesures envisagées par la Municipalité pour faire face à la situation actuelle, mesures reprises en partie des recommandations de l'Union des communes vaudoises ainsi que de l'Union suisse des villes. Il a par contre deux questions, la première liée à l'actualité sur les mesures prises par le canton. La Municipalité mentionne qu'actuellement 70 % des besoins en chaleur pour les bâtiments du patrimoine administratif

sont couverts par du gaz dont le site scolaire du Pontet ou le Centre socio-culturel et qui seront bientôt raccordés, ou le sont déjà, au réseau de chauffage à distance et qui du coup seront assurés par de l'énergie bois dès 2023. La Municipalité ne communique pas sur la baisse en dépense au gaz dès 2023 vu le raccordement de ces deux bâtiments au chauffage à distance. La deuxième question concerne la décision du canton de confier aux communes la gestion des points de rencontre d'urgence (PRU) soit les lieux en cas de délestage et de mise en place des plans d'urgence où la population trouvera toutes les prestations essentielles et vitales. L'association des communes vaudoises renvoie au Conseil d'Etat, via communiqué de presse, cette mission délicate et importante. Quelle est donc la position de la Municipalité sur ce sujet et est-ce qu'elle est à même de répondre à la mise en place de ces PRU en cas de nécessité ?

**M. le Syndic Christian Maeder** informe que la commune est dans l'obligation de constituer un PRU pour 5'000 habitants et que donc avec 13'500 habitants il serait normalement nécessaire d'en prévoir 3. L'idée n'est pas aujourd'hui d'en prévoir 3 car 2 devraient suffire. Un premier lieu est l'abri militaire STPA de la Coquerellaz, propriété de la commune qui l'entretient. Ce site est équipé d'une génératrice et il est donc autonome. Le second PRU n'est pas encore validé par la Municipalité mais serait prévu vers la plaine du Croset vers la salle de gym. Ce lieu serait équipé d'une génératrice portative que la Municipalité possède déjà. Ces lieux ne seront utilisés qu'en cas de délestage et en cas de détresse (Pas de moyens de communication par exemple). Il faut donc un lieu pour être guidé en cas de besoin d'ambulances par exemple. Si des coupures de courant devaient avoir lieu, elles seraient de 4 heures puis de 8 heures et ainsi de suite. On peut donc imaginer qu'une partie de la commune serait coupée sans que l'autre partie ne le soit. Des informations seront transmises le moment venu si nous devions en arriver à ce stade. M. le Syndic rappelle qu'un délai au 15 décembre est fixé pour communiquer à la préfecture le nombre de PRU prévus.

**Mme la Municipale Danièle Petoud** prend note de la question de M. Delabays mais peut donner un bout de réponse concernant ECUCAD. Le réseau est en création et une deuxième centrale de chauffe est en construction du côté de la JOWA, la Municipalité a d'ailleurs pu la visiter. Ils ont annoncé qu'en 2023, ils pourront commencer à fournir de la chaleur avec du bois mais pas à 100%. Il restera donc du gaz dans un premier temps. Il faut donc attendre une année d'exploitation pour avoir tous les chiffres et pouvoir répondre aux chiffres précis. Sur la question des PRU, il est rappelé l'invitation des SIE le 29 novembre prochain avec de nombreuses informations destinées à la population.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** est satisfait des réponses et ne dépose donc pas de résolution.

**Point C) Réponse à l'interpellation urgente de M. le Conseiller Charles Koller – Bilan et perspectives de l'activité "Écublens Plage" Quel est le point de situation après 2 éditions ?**

**M. le Conseiller Charles Koller** remercie la Municipalité pour ses réponses claires, authentiques et transparentes. Il ne déposera pas de résolution mais souhaite apporter quelques commentaires ne demandant aucunes réponses.

Commentaire no. 1 : Sur la première page, la Municipalité mentionne qu'il s'agit d'un projet interne qui a une visée sportive. M. le Conseiller Koller ne se faisait pas cette image d'Ecublens plage même si quelques éléments sportifs pour les enfants sont en place. Si le but recherché est le sportif, il encourage à revoir quelque peu le projet.

Commentaire no. 2 : Il est indiqué “Le propriétaire a réussi l’exploit de transformer un no man’s land en une oasis verdoyante et rafraîchissante pour le plaisir de tous”, M. le Conseiller Koller n’a pas de remarque mais trouvait utile de le lire.

Commentaire no. 3 : Dans les réponses, il est également noté “Il n’existe pas de cahier des charges établi mais cela devra être le cas à terme dans le cadre d’une mise au concours futur de l’exploitant de la buvette voir le projet dans son entier, voir réponse à la question 1 sous perspectives”. M. le Conseiller Koller se réjouit des réflexions à venir pour faire évoluer le projet.

Commentaire no. 4 : La question de verres réutilisables mais également de la vaisselle doit être revue l’année prochaine pas seulement pour cette manifestation mais pour toutes celles soutenues par la ville. Un concept global sera développé dans le cadre du plan climat. M. le Conseiller Koller fait un lien avec un autre vœu déposé lors d’un dernier Conseil et souhaite que la Municipalité n’attende pas l’entrée en force du plan climat pour mettre en œuvre ce souhait.

Commentaire no. 5 : La ville ne pouvait pas imposer ses idées et ses choix, enfin si aucun changement important du concept n’est prévu à court terme, il est clair qu’à moyen terme la gestion de la buvette devra être mise au concours voir l’entier du projet. M. le Conseiller Koller espère que le moyen terme est plutôt un horizon de 1 à 2 ans.

Pour conclure, M. le Conseiller Koller remercie la Municipalité pour ses réponses et se posait la question, si à la base, la Commune avait vraiment répondu à la question de savoir ce qu’elle souhaitait faire avec Ecublens plage et quels étaient ses objectifs. Il voit que les choses bougent et cela le satisfait. Il ne dépose pas de résolution.

#### **Point D) Interpellation de M. le Conseiller Nicolas Morel – Eclairage public, éclairage publicitaire et pollution lumineuse : Où en est-on ?**

**M. le Président** précise que l’interpellation de M. le Conseiller Nicolas Morel déposée à la séance du 30 septembre 2022 a été soutenue par plus de cinq Conseillères et Conseillers et de ce fait a pu être valablement portée à l’ordre du jour de la présente séance. Il passe la parole à M. Morel pour le développement de son interpellation.

**M. le Conseiller Nicolas Morel Morel** indique que son interpellation est assez longue et demande à M. le Président s’il est possible de traiter uniquement les six questions qui sont dans son texte, sachant que cette interpellation était en annexe du précédent procès-verbal et qu’il espère que chacun et chacune aient pris le temps de la lire. Il demande également d’afficher les questions à l’écran afin que l’Assemblée puisse les suivre au fur et à mesure de la discussion.

**M. le Président** confirme qu’il peut traiter uniquement les questions de son interpellation.

**M. le Conseiller Nicolas Morel** précise en avant-propos que son interpellation traite deux problèmes différents dans son interpellation. D’une part, la pollution lumineuse (différents éclairages, comme l’éclairage public ou publicitaire) et d’autre part, la consommation d’énergie, grâce à des réductions d’éclairage, il est possible de réduire la consommation, ce qui est utile ces derniers temps.

M. le Conseiller commence par le premier point, à savoir la pollution lumineuse et pose les 4 questions qui font référence à ce sujet :

1. Où en est-on avec l'amélioration des luminaires, selon le Plan lumière de 2016 ? Il précise qu'il a relevé quelques éléments de réponses dans les communications municipales et qu'il faudra recouper ces informations pour la réponse.

2. Quand l'ensemble des luminaires de la commune sera-t-il gérable à distance, de manière à pouvoir introduire sans difficulté des programmes de réductions suivant l'horaire et suivant la demande (capteur de présence), selon les principes d'une "Smart City" ? L'engagement que "en 2023, tous les luminaires qui ne sont pas encore équipés de la technologie LED seront remplacés en un seul lot et seront équipés de télégestion" sera-t-il tenu ? (extrait du PV séance du 24 juin 2022, page 11, réponse de M. Germain Schaffner à une question de M. Anton Gaillard)

3. Le SIE est responsable de l'entretien de l'éclairage public à Ecublens. Le SIE est-il également responsable des développements de l'éclairage public, ou est-ce que la commune s'en charge, éventuellement en les sous-traitant auprès de prestataires extérieurs ? Au cas où le SIE se charge d'une part ou de l'ensemble du développement, la Municipalité est-elle satisfaite de ses prestations ?

Il précise à ce point qu'il a relevé dans les communications municipales que le SIE prendra en charge l'ensemble du développement.

4. Comment la Municipalité envisage-t-elle d'amender le Règlement communal sur les procédés de réclames pour faire réduire fortement la publicité lumineuse durant la nuit (typiquement de minuit à 6 heures) ? Et quels ont été les résultats des discussions avec le Centre commercial d'Ecublens ?

A ce point également, M. le Conseiller précise que la récente décision du Grand Conseil qui vise précisément à éteindre les luminaires des enseignes commerciales dès une heure après la fermeture des commerces répond en partie à sa question.

La seconde partie concerne la consommation de l'électricité, il relit les questions 5 et 6 de son interpellation :

5. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour une réduction plus rapide de la consommation d'électricité due à l'éclairage public ?

6. En particulier, la Municipalité envisage-t-elle une extinction complète durant le milieu de la nuit (minuit à 6 heures), sauf aux endroits sécurisés (passages piétons notamment) ? Et si oui, sur quels axes routiers ou chemins cette mesure pourrait-elle être prise ?

Il rappelle que d'autres cantons ont été plus innovants que le canton de Vaud à ce sujet. Par exemple, dans certaines localités du canton de Neuchâtel, les communes éteignent leurs lumières la nuit sauf à certains endroits.

M. le Conseiller Morel ne souhaite pas de réponse complète ce soir à chaque question et informe la Municipalité qu'il n'y a pas d'urgence pour lui donner les réponses à ces questions et que si celles-ci lui viennent lors d'une prochaine séance du Conseil, cela lui convient amplement.

M. le Municipal Germain Schaffner remercie M. le Conseiller Morel pour toutes ces questions. C'est un sujet intéressant qui mérite des réponses claires et précises qui seront données par écrit à l'ensemble des Conseillères et Conseillers lors de la séance de février, étant donné que la séance de décembre est réservée au budget.



**Point E) Postulat – M. le Conseiller Gabriel Delabays – Vision à l’horizon 2030 pour le développement des infrastructures scolaires - déposé le 10 juin 2022**

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** s’excuse tout d’abord de la longueur de ces interventions ce soir mais va tenter d’être le plus bref possible. Il ne va pas revenir sur tous les points qui sont relevés dans son postulat étant donné qu’il était en annexe du procès-verbal du 10 juin 2022 et qu’il avait par ailleurs déjà pu lire plusieurs éléments lors de cette séance.

Il souhaite uniquement reprendre quelques éléments dont un élément d’introduction car ce postulat fait suite au préavis 2022/07 - Surélévation du Bâtiment Neptune au Pontet. Ce préavis répondait à un besoin assez urgent de salles de classes supplémentaires au collège du Pontet. Lors de la Commission ad hoc, M. le Directeur Dufour avait pu donner un certain nombre d’éléments plus ou moins inquiétants. Visiblement, le collège du Pontet arrivait à saturation et cette surélévation permettait uniquement d’absorber une demande dès la fin des travaux. Dès lors que les classes seraient ouvertes à l’issue des travaux, elles seraient à nouveau pleines et il n’y aurait de nouveau plus de capacité au collège du Pontet.

Ce postulat part de cette inquiétude pour connaître la vision de la Municipalité à l’horizon 2030 pour le développement des infrastructures scolaires, savoir où on va et pour accompagner la Municipalité dans les besoins de notre jeunesse. Vis-à-vis des écoles, des activités tout autour de l’école, les APEMS, les Pédibus, etc. De connaître clairement les besoins en salle de classes, les besoins en équipements scolaires, qui font partie intégrante du cursus scolaire dans des matières comme l’informatique ou le sport, les salles de dégagement pour pouvoir étudier après les cours. Savoir quelle était la place qu’occupait le site scolaire d’Epenex et quel était l’avenir de ce site car des incompréhensions avaient été exprimées à ce sujet.

M. le Conseiller souhaite encore revenir sur le préavis 2022/07 et sur le préavis 2017/03 qui portaient sur la nouvelle construction scolaire du collège Croset-Parc et qui demandaient un crédit construction notamment pour des salles de classes supplémentaires. Le site a notamment mis en place 10 nouvelles classes primaires cycle 1, 10 classes primaires supplémentaires pour le cycle 2, 4 salles de dégagement, une salle d’activités manuelles, une salle des maîtres, des locaux pour le service des PPLS, ainsi que plusieurs salles pour l’APEMS et pour la pratique du sport. Visiblement dans le préavis 2022/07, en écoutant M. Dufour, il semblait ressortir que le site de Croset-Parc est aussi relativement plein mais pas aussi plein qu’anticipé. En effet, il y a moins d’enfants qu’anticipé car un grand nombre de couples sans enfants sont venus s’installer dans le quartier ainsi que plusieurs colocations d’étudiants.

Une inquiétude persiste pour le site du Pontet suite au préavis 2022/07 où plusieurs salles supplémentaires ont été demandées dont 3 nouvelles salles de classes, 1 salle multi usages, 2 salles d’activités autres, 2 salles de dégagement et une salle d’informatique. Visiblement, toutes ces salles ne combleront pas les besoins. Il se pose la question, quelles sont les surélévations ou extensions encore nécessaires au site du Pontet. Le site de Croset-Parc avec son bâtiment imposant, il serait important de réfléchir à comment il sera possible d’agrandir les bâtiments existants ou s’il sera également nécessaire de surélever le nouveau bâtiment, à savoir si c’est un besoin ou pas, car actuellement il n’est plus possible d’absorber cette offre. Les locaux de la Coquerellaz sont, eux aussi, bien remplis car de nombreux parents demandent à avoir leurs enfants dans ces bâtiments.

L’idée de ce postulat est d’avoir une réflexion globale sur comment mettre en œuvre ces infrastructures scolaires, comment apporter une cohérence pour pouvoir anticiper les besoins au moins à l’horizon 2030 et si possible au-delà.

M. le Conseiller a cru comprendre que la Municipalité avait déjà un certain nombre de réponses. Il souhaite proposer au Conseil de renvoyer directement le postulat à la Municipalité afin qu'elle puisse fournir un rapport assez rapidement sur l'ensemble des demandes qui sont inscrites.

Il souhaite encore parler de 2 chiffres, un chiffre concernant l'accueil familial de jour qu'il a repris dans le rapport de gestion 2021. Actuellement, il y a 32 accueillantes en milieu familial mais il y a une sensible diminution des personnes qui pratiquent cette activité et de ce fait un report assez certain des demandes de placement vers l'accueil collectif. Actuellement, il y a 85 places à la Coquerellaz et 60 places au Croset-Parc pour les APEMS. Le postulat demande des éclaircissements à ce sujet-là, si cela suffit en nombre de places ou combien il en faut en plus. Quel moyen faut-il mettre en œuvre et répondre à cette problématique des accueillantes qui sont en baisse et quel est le nombre de places qu'il faudra mettre en place en accueil collectif.

**Mme la Municipale Pascale Manzini** répond qu'elle a trouvé le nouveau délégué de l'AJESOL puisqu'il faut remplacer Mme Taisia Terrettaz qui en a récemment démissionné, vu qu'il s'intéresse autant à ce sujet. Mme la Municipale se permet de corriger ce qui a été dit par le Président en début de séance, concernant la désignation par la Municipalité d'un nouveau délégué pour l'association. Elle affirme que c'est au Conseil de proposer une personne à la Municipalité. Elle propose à M. le Conseiller Delabays de rejoindre l'association où il pourra obtenir beaucoup d'informations. Cette association se rencontre 2 fois par an et que s'il le souhaite il peut venir en fin de séance pour avoir de plus amples informations.

**M. le Président** précise que s'il y a une candidate ou un candidat dans l'Assemblée intéressé à reprendre ce poste, elle ou il peut sans autre obtenir des informations complémentaires auprès de la Municipalité.

**Mme la Municipale** poursuit en rapport avec le postulat :

La Municipalité n'est pas à l'aise avec ce postulat contenant une demande de faire une étude et des questions à la fois diverses et variées mais non exhaustives sur la problématique posée d'une vision à l'horizon 2030 pour le développement d'infrastructures scolaires à Ecublens.

Ceci pour les raisons suivantes :

L'établissement primaire et secondaire d'Ecublens s'inscrit dans le paysage scolaire du district que le canton interroge en ce moment. En effet, mis à part Renens qui dispose déjà d'établissements scolaires primaires et secondaires séparés, les autres communes sont dotées d'établissements scolaires primaires/secondaires qui arrivent tous à un seuil critique en nombre d'élèves qui préconise selon la pratique cantonale de séparer les directions primaires et secondaires. Cependant, la distribution entre le primaire 1000 élèves environ et le secondaire 300, 400 élèves en moyenne rendrait les futurs établissements secondaires trop petits. Il faudrait faire des regroupements intercommunaux. La discussion, à ce sujet, est en cours et un rendez-vous entre les politiques concernés (écoles, bâtiments, urbanisme) est prévu avec le directeur de la direction générale de la scolarité obligatoire fin janvier prochain pour un début de discussion à ce sujet.

Il est vrai que nous avons un peu de retard lié au COVID, c'est un retard d'environ deux ans.

Auparavant, les communes de Chavannes, Ecublens et St Sulpice, dont plusieurs plans de quartiers sont en cours comme à Chavannes, avaient déjà planché pour faire des propositions de deux établissements primaires et un établissement secondaire communes lesquelles ont été rejetés par le canton (avant le COVID). Celui-ci souhaite avoir une vision plus générale du district pour prendre une décision.

Nous sommes donc, en ce moment, dans une période où nous ne savons pas si notre établissement scolaire d'Ecublens va être séparé en deux directions, si nous devons partager une direction secondaire avec une ou plusieurs autres communes etc... Les besoins de bâtiments scolaires secondaires pourront changer selon les négociations qui vont avoir lieu. A noter que les niveaux scolaires 7/8 sont passés dans le giron du primaire depuis Harmos mais que de nombreuses communes comme la nôtre ont dû les garder sur les sites du secondaire car ces classes doivent bénéficier de cours spéciaux dont les équipements sont uniquement disponibles dans les bâtiments du secondaire.

Un affinement de l'étude réalisée par la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) avec la société Microgis sur le territoire de notre réseau d'accueil de jour (AJESOL, Ecublens, Chavannes, St Sulpice) a été faite dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance de ce dernier en 2019. Cette étude de démographie pré et parascolaire a présenté la répartition des 0 à 15 ans dans le périmètre de l'AJESOL de 2019 à 2040. En intégrant tous les paramètres de plans de quartiers, de projection des naissances, de projection des classes d'âge scolaire et d'analyse sociologique. L'étude nous informe sur les prévisions d'effectifs par âge et les capacités d'accueil pressenties. Au final, il est attendu une hausse importante et rapide des effectifs d'ici à 2030 suivie d'une hausse ralentie à l'horizon 2040.

L'état des lieux de la demande et de l'offre en accueil pré et parascolaire est documenté et suivi au niveau du réseau d'accueil de jour représenté par des délégués de ce Conseil communal.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité pense qu'il est prématuré de prévoir un tel rapport qui risquerait de voir nombre des réponses apportées obsolètes rapidement. Une vision de nos besoins à l'horizon 2030-2040 sera à l'ordre du jour une fois les négociations avec le canton réalisées quant à l'avenir de nos établissements scolaires dans le district. A ce moment, un état des lieux et peut-être même une nouvelle étude par rapport aux infrastructures scolaires nécessaires pourraient être réalisés.

En conclusion nous invitons le Conseil communal à ne pas prendre en considération ce postulat. La Municipalité, à travers, les communications municipales, tiendra régulièrement le Conseil informé des points d'avancement de cette situation.

Par ailleurs, et pour information, le collège d'Epenex fait l'objet de demande de location par le canton, la commune de Renens et la commune Chavannes près Renens. La Municipalité attend encore les déterminations des demandeurs en matière de délai et de durée de location avant de se déterminer pour attribuer le collège en location. Ceci devrait se faire d'ici à la fin de l'année.

**M. le Président** précise qu'il s'agira de désigner un membre du groupe des Vert-e-s pour la Commission municipale de l'AJESOL, car le PLR a déjà un membre au sein de cette Commission et qu'il a été décidé d'avoir un membre par groupe dans les Commissions.

**M. le Conseiller Daniel Sage** intervient car il ne comprend pas le but de ce postulat car au vu du travail demandé, cela demandera un travail important à notre administration qui devra ensuite se tourner vers le canton mais probablement également vers une société externe les écoles, voire même le service des bâtiments. Les résultats de ces recherches ne donneront qu'une photo à un instant T et seront probablement déjà obsolètes 3 mois plus tard. M. le Conseiller Sage fait confiance à la Municipalité pour informer le Conseil via les communications municipales des points évoqués par Mme la Municipale Manzini et propose au Conseil de refuser la prise en considération de ce postulat et d'attendre les réponses de la Municipalité.

**M. le Président**, clôt la discussion sur le postulat et passe au vote sur la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller Gabriel Delabays selon l'art 73 al.1 de notre règlement communal.

Au vote, le postulat n'a pas été pris en considération par le Conseil par 1 OUI, 42 Non et 15 abstentions.

**Point F) Postulat – Mme la Conseillère Taisia Terrettaz et M. le Conseiller Guillaume Leuba - Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts d'Ecublens**

**M. le Président** passe la parole à la postulante Mme la Conseillère Taisia Terrettaz

Mme Taisia Terrettaz s'exprime en ces mots :

Depuis 2019 le canton de Vaud mène un plan d'action 2019 à 2030, en faveur de la biodiversité, dans lequel il reconnaît l'importance de la biodiversité pour l'équilibre des écosystèmes, pour notre sécurité alimentaire et pour notre qualité de vie. Voici quelques chiffres donnés par GREENPEACE pour étayer ce constat :

75 % de la production mondiale de notre nourriture dépend des insectes pollinisateurs. Entre 60 et 90 % de plantes sauvages dépendent des insectes pollinisateurs pour se reproduire. 265 milliards de dollars, c'est la valeur estimée du service rendu par la pollinisation dans le monde. Par ailleurs, l'ONU reconnaît aux abeilles, avec ses 20 000 espèces, comme les meilleures pollinisatrices de la planète. En Suisse, leur présence est estimée à plus de 600 espèces. Mais malheureusement à cause du changement climatique et de la diminution de la surface de leurs habitats, les insectes pollinisateurs comme les abeilles et les papillons voient leur existence mise en danger.

En 2018, Ecublens devient la première commune de Suisse romande à recevoir le label VILLEVERTE et cela, grâce à un bon diagnostic des espaces verts, et aussi à la création d'espaces propices à la biodiversité, comme celle faite au Mont Souplia.

Notre commune a récemment obtenu le label argent ce qui est réjouissant ! Néanmoins, des améliorations sont toujours nécessaires pour garder cette certification.

Mis à part l'exemple du Mont Souplia, peu d'espaces verts d'Ecublens ont visiblement changé de pratiques, beaucoup d'énergie est toujours utilisée pour faire pousser des fleurs non indigènes dans les serres communales et arrosées gracieusement après avoir été plantées dans des bacs hors sols, n'apportant que très peu de bénéfices à la biodiversité locales. Les pelouses sont toujours fauchées fréquemment, ne laissant que très peu de temps à d'autres espèces de grandir, et ainsi, accueillir les insectes pollinisateurs. En simple, il est parfois difficile de réaliser que la commune est effectivement labellisée VILLEVERTE.

Plusieurs communes pratiquent déjà une gestion différenciée des espaces verts, ce qui permet d'adapter l'entretien en fonction du type d'espaces, des usages et intérêts, écologiques et paysagers.

La gestion extensive permet, elle, de concilier développement de la biodiversité et accueil du public. Le but étant d'entretenir aussi souvent que nécessaire mais aussi peu que possible, en privilégiant les espaces indigènes adaptés à leur environnement. Ainsi, dans le but de tirer parti des diagnostics, et des évolutions des pratiques déjà réalisées par le service d'espaces verts, et pour que la commune d'Ecublens maintienne sa certification au label VILLEVERTE argent, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser un plan de gestion différenciée et extensive des espaces verts, afin d'utiliser moins d'eau et moins d'énergie de chauffage. Ce plan doit permettre d'utiliser moins d'eau pour l'arrosage et moins d'énergie pour chauffer les serres communales. Il doit être une aide à la coordination inter-services, par

exemple, avec le service de l'urbanisme, plan d'affectations ou autre. Il doit permettre de promouvoir les espèces indigènes, de créer des haies vives et de privilégier la fauche tardive au lieu d'une tonte trop fréquente sans pour autant restreindre l'accès des habitants aux espaces verts.

De plus, il doit permettre de réaliser la gestion différenciée des différents types d'espaces verts publics de la commune, et de pérenniser ces pratiques à long terme.

Pour une commune avec plus de biodiversité et plus d'insectes pollinisateurs, merci pour votre attention.

Mme la postulante demande que son co-postulant puisse également rajouter quelques points.

**M. le Président** donne la parole à M. le Conseiller Guillaume Leuba. Ce dernier complète les propos de Mme la Conseillère Terrattaz. Tout d'abord, il mentionne que la stratégie liée à ce postulat est quelque peu modifiée puisque la commune a réussi à obtenir le label "Ville verte argent". Il propose donc de renvoyer ce postulat en Commission afin d'obtenir de plus amples informations du service concerné et afin également de connaître plus en détail les critères du label "Ville verte". Il rappelle enfin le but du postulat qui est d'obtenir un plan de gestion sous la forme d'un guide de bonnes pratiques qui pourrait être appliquée par la commune dans ses espaces verts. Un débat en Commission serait utile afin de définir si un tel guide serait pertinent et ensuite d'aller éventuellement plus loin dans la sauvegarde de la biodiversité. M. le Conseiller Leuba demande que les deux co-rédacteurs de ce postulat puissent participer, le moment venu, à la Commission qui sera mise en place.

**M. le Municipal Germain Schaffner** prend la parole afin de mentionner que la gestion extensive et différenciée des espaces verts se pratique depuis plus de 10 ans au sein de la commune, ce n'est donc pas nouveau. Les pratiques actuelles ont d'ailleurs permis à la commune d'obtenir le label "Ville verte argent". La re-certification a eu lieu cette année et non en 2023. Un passage en Commission est intéressant car il permettra à la Municipalité d'expliquer tous les critères d'un tel label qui nécessite un investissement conséquent (40 fiches d'environ 20 annexes pour chacune d'entre elles soit plus de 800 documents). M. le Municipal Schaffner donne encore une information qui figure dans les communications municipales, à savoir qu'une petite manifestation sera organisée le 1er décembre avec la plantation d'un arbre au parc de Mon Repos.

**M. le Président** passe au vote sur la prise en considération du postulat et son renvoi en Commission. Il rappelle que suite au départ d'une Conseillère, le nombre de présents est passé à 58 membres et que la majorité est fixée à 30.

Au vote c'est avec **32 oui, 16 abstentions et 9 refus** que ce postulat est renvoyé à l'objet d'une Commission.

**M. le Président** continue la séance avec les éventuels autres droits d'initiative.

**M. le Conseiller Daniel Sage** émet en vœu sur la "lunch attitude" que la commune d'Ecublens vient d'adopter. C'est une initiative qui vise à mettre fin à l'utilisation des emballages à utilisation unique pour les repas et encourager les personnes à prendre leurs boîtes à nourriture. Il y a 9 points de restauration qui ont adopté ce principe. M. le Conseiller Sage rappelle que c'était d'ailleurs une de ses propositions dans le cadre de la démarche participative sur le plan climat, il est donc très satisfait. Il y a cependant un mais, d'où le dépôt de ce vœu. La commune a adopté la "lunch attitude" qui consiste à apposer un autocollant sur la porte du restaurant qui informe que ce dernier applique cette pratique. Ce n'est pas plus que cela si ce n'est que la commune est également listée sur le site internet de "responsables.ch" mais il n'y a pas d'autres actions qui ont été prises. M. le Conseiller Sage aimerait donc que la commune soit beaucoup plus proactive pour favoriser cette pratique en réunissant par exemple les restaurateurs de notre commune pour les sensibiliser ou encore,

pratiquer un système de bonus-malus si le client amène son récipient, par exemple, sous la forme d'une réduction. Il pourrait aussi être proposé des contenants à bon prix avec par exemple le logo de notre commune mais également de sensibiliser plus amplement la population. Il émet donc le vœu suivant :

Vœu : Suite à l'adhésion d'Ecublens à la "Lunch attitude" je souhaiterais que la Municipalité s'engage dans une promotion active du concept auprès des restaurateurs et de la population.

**Madame la Municipale Danièle Petoud** prend la parole pour apporter une réponse à la prise de parole de M. le Conseiller Sage. Elle entend le vœu et informe qu'un article est prévu dans le prochain journal communal. L'adoption de la pratique mentionnée est récente, elle a été mise en œuvre par le délégué au plan climat en lien avec le collaborateur qui s'occupe de la promotion économique. Il n'y avait que 12 restaurateurs/traiteurs qui pouvaient rentrer dans ces critères. Ces derniers ont reçu un courrier de la commune et ont reçu la visite des deux personnes précitées pour leur expliquer le concept et les encourager à apposer cet autocollant. Seul un restaurateur n'a pas souhaité l'apposer car il mettait déjà en œuvre ce principe. Il faudra une suite à ce concept et des contenants ont été commandés sans que pour l'heure il puisse être communiqué comment ils seront distribués (Concours par ex.). Il y a une volonté de continuer à mettre des choses en place mais il est difficile de faire beaucoup plus, faute de ressources suffisantes. Des sociétés comme la Coop ou Fleur de pain ont été approchées mais ces dernières doivent suivre des règles venant de leurs centrales et ne sont donc pas libres de prendre ce type d'initiative. La commune s'est donc concentrée sur des entités indépendantes et libres de choisir d'apposer ou non ce type d'autocollant. Ce n'est donc qu'un début et la Municipalité va continuer à communiquer autour de ce concept. Mme la Municipale confirme la parution d'une information dans le journal communal de décembre et informe que des affiches ont également été mises en place, ce n'est donc qu'un début et non une fin. Elle pense donc avoir pu en ce sens répondre au vœu ne voyant pas comment pouvoir faire plus.

**M. le Conseiller Daniel Sage** prend la parole pour remercier la Municipalité car il n'était pas au courant de toutes les démarches et confirme que cela répond à son vœu et qu'il n'attend donc pas de suite.

**M. le Conseiller Aitor Ibarrola** s'exprime et émet un vœu. Il a eu récemment l'occasion de participer à une séance organisée par la Fédération vaudoise des entrepreneurs qui présentait la loi sur les marchés publics qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qui elle-même fait suite à la loi fédérale sur les marchés publics de 2019. Il y aura quelques nouveautés comme le délai de recours qui passe de 10 à 20 jours, il faudra donc en tenir compte pour ne pas être pris de court.

Dans le cadre de la révision de cette loi, le législateur a souhaité introduire une part plus importante aux aspects de durabilité dans la manière de juger les offres. M. le Conseiller Ibarrola émet donc le vœu suivant :

Vœu : J'invite nos autorités et les responsables des services communaux concernés à engager une réflexion sur les critères d'adjudication les plus pertinents, afin qu'ils tiennent compte de manière plus prononcée des aspects liés à la durabilité des offres déposées.

**Madame la Municipale Danièle Petoud** prend note du vœu et informe qu'elle s'est rendue à une formation, accompagnée par le boursier ainsi que le chef de service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité afin d'entendre certains éléments liés à cette nouvelle loi. La même semaine, les chefs des services techniques ont aussi eu cette formation. Il est donc bien que M. le Conseiller Ibarrola ait pu rendre attentif l'Assemblée à ces changements dont le fait que le pourcentage sur le prix sera moins important que par le passé au profit des critères de durabilité.

**Madame Maïté Perez Chevallaz** émet un vœu par rapport au préavis 2022/12 concernant la plaine du Croset. Elle invite la Municipalité, lors de l'étude, à prendre contact avec le CMS d'Ecublens car elle a souvent entendu dire que lors de visites à des personnes âgées, surtout le week-end, il manque très régulièrement de places de parc. Il serait donc intéressant d'en discuter avec eux mais également d'inclure l'ATE pour la partie sécurité.

**M. le Municipal Germain Schaffner** confirme qu'il va transmettre ce vœu aux membres du projet.

## **POINT 13 Divers**

**Mme la Conseillère Silvana Passaro** prend la parole pour informer le Conseil de la tenue du marché de Noël de la jeunesse d'Ecublens les 10 et 11 décembre prochain à la ferme de Huttins. Elle encourage un maximum de personnes à s'y rendre afin de les soutenir.

**M. le Conseiller Jean-Paul Dudt** suggère d'ajouter un point "autres initiatives" dans notre ordre du jour, ceci à la suite des points listés dans notre ordre du jour.

Il remercie également le Bureau mais surtout Mme la Secrétaire d'avoir procédé au sondage sur le choix de la salle pour nos Conseils. Il relève le score quasi soviétique obtenu et se félicite du choix de changer de salle car il trouve que le Conseil est mieux dans la Grande Salle communale.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays** revient sur une interpellation qu'il avait déposée il y a un peu plus d'un an sur la cybersécurité. Il mentionne la tenue d'une étude, communiquée par le biais de l'Union des communes vaudoises en octobre et qui faisait suite au travail de master de M. Stéphane Muller, qui évaluait le niveau de maturité des communes vaudoises en matière de cybersécurité. Ses conclusions sont intéressantes et il a développé un outil d'autoévaluation. Même si la commune a largement communiqué sur les efforts qu'elle a mis en place, M. le Conseiller Delabays encourage la Municipalité à prendre connaissance de cette étude.

## **POINT 14 Communications orales et écrites**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur :

### **A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :**

1) Mesures pour économiser l'énergie

**M. le Conseiller Nicolas Morel** est satisfait que la commune prenne des mesures dans le sens des économies d'énergie, il formule néanmoins deux remarques.

Point 16: Mettre hors service les installations de ventilation des bâtiments scolaires et administratifs les week-ends.

M. le Conseiller Morel trouve ceci pertinent mais demande s'il serait possible, si ce n'est pas déjà fait, de diminuer la ventilation la nuit, il rappelle qu'un bâtiment bien isolé perd entre un quart et un tiers d'énergie dû à la ventilation.

Point 17: Baisser la performance des sources lumineuses

Sur ce point, M. le Conseiller Morel ne pense pas qu'il fasse lire la baisse de la performance lumineuse mais plutôt la luminance produite par la source lumineuse afin de diminuer la consommation énergétique.

**Mme la Municipale Danièle Petoud** répond qu'elle a pu se renseigner car la question avait déjà été posée en séance de préparation de groupe des Vert-e-s. On ne parle pas dans ce point des bâtiments récents qui sont eux sous horloge comme Croset-Parc et qui peuvent réduire la ventilation à souhait, tant la nuit que les week-ends. On parle des bâtiments qui sont gérés manuellement mais ce ne sont de loin pas tous les bâtiments ; c'est, par exemple, le cas pour Mercure, le Centre socio-culturel ou la Coquerellaz.

Enfin il faut bien lire l'intensité lumineuse pour comprendre ce qui voulait être dit.

- 2) Réponses aux questions posées lors de la séance du 24 juin 2022 par M. le Conseiller communal Nicolas Morel concernant la citation en page 131 du Rapport de gestion 2021 de la Municipalité qui fait mention dans les tâches du Service de l'urbanisme de « la vérification des valeurs énergétiques de l'enveloppe des bâtiments »

**M. le Conseiller Nicolas Morel** remercie la Municipalité pour la réponse et comprend la mesure *in situ* de construction de bâtiments terminés soit un peu en dehors des compétences du service municipal concerné. Il y a encore beaucoup de bâtiments construits "n'importe comment" par certains constructeurs. La création d'un poste de délégué à l'énergie permettra peut-être d'acquérir les compétences nécessaires.

- 3) Label « Villeverte » – Ecublens : ville pionnière, ville en argent ! -

*La parole n'est pas demandée*

- 4) Programme d'action du Plan directeur intercommunal

*La parole n'est pas demandée*

- 5) La Municipalité se dote d'une cellule de communication

**Monsieur le Conseiller Daniel Sage** trouve dommage que la décision de prendre du personnel interne et aurait préféré de passer via des professionnels vu l'importance de la communication pour une commune. La mise en valeur d'une commune ne s'improvise pas et il est dommage de détourner le personnel communal qui lui est responsable de fournir le contenu mais pas de le mettre en valeur qui là devrait être fait par des professionnels qui ont les outils et les réseaux nécessaires. Il y a beaucoup à faire et il est nécessaire de faire le relai avec la presse. C'est bien d'aller sur les réseaux sociaux comme dans d'autres communes mais on ne parle pas de Twitter par exemple. La commune doit se doter d'une communication institutionnelle, M. le Conseiller Sage trouve que notre commune a un problème pour communiquer, preuve en est, la difficulté de mobiliser la population dans le cadre de démarches participatives. Il propose que la Municipalité révise sa position ou fasse accompagner la cellule interne par des professionnels.

**M. le Syndic Christian Maeder** trouve qu'avant de "dézinguier" la cellule qui vient d'être mise en place, il faut lui laisser le temps de travailler. Pour le moment, la cellule démarre principalement avec des ressources provenant du greffe, la responsabilité revenant au secrétaire municipal et au Syndic. Les textes et orientations seront, lorsque cela sera nécessaire, soumis au reste de la Municipalité pour approbation. Cette cellule travaillera avec les autres services qui pourront eux profiter de ces services. Cela peut paraître un peu *cheap* car cela ne coûte presque rien mis à part les ressources engagées mais ces équipes, sous la conduite de M. Croce, font preuve de motivation et d'engagement. Le compte Facebook est



déjà actif, ils ont également créé une page youtube au nom de la commune. M. le Syndic souhaite que l'on leur laisse la chance de démontrer qu'ils peuvent être aussi bons que certains professionnels qui eux nous coûteraient beaucoup d'argent sans forcément que la plus-value soit démontrée. Il propose d'en rediscuter dans 6 mois.

6) Actualisation du film promotionnel sur Ecublens

*La parole n'est pas demandée*

7) Etude du changement complet des anciennes sources lumineuses de l'éclairage public en LED avec équipement en télégestion – Adjudication pour l'étude et la réalisation d'un appel d'offres

**M. le Conseiller Nicolas Morel** fait la relation avec l'interpellation qu'il a développée plus tôt dans la séance. Il se félicite que les travaux ont démarré afin de commander les différents luminaires mais il souhaite poser deux questions.

Question no.1 : S'agit-il bien de l'ensemble des luminaires du territoire communal et pas uniquement les luminaires sur la RC1 ?

Question no.2 : Le budget de CHF 19'000.- n'est-il pas trop faible vu l'importance des travaux sur l'ensemble de la commune ? Même s'il ne s'agit que d'un crédit d'étude, il trouve le budget légèrement faible.

**M. le Municipal Germain Schaffner** confirme qu'il s'agit de l'ensemble des luminaires qui ne sont pas déjà en LED. Concernant le budget, il rappelle que ce n'est pas les candélabres qui seront changés mais seulement les sources lumineuses avec un équipement de télégestion. La technologie étant bien connue et ne générant pas de problématique importante, il fait confiance aux SIE pour leur estimation.

8) Décompte de clôture du préavis 2013/02 - Route cantonale RC1 - Etape 2 requalification du tronçon entre l'avenue Forel et le giratoire de Dorigny - Demande de crédit

**M. le Conseiller communal Aitor Ibarrola** s'aperçoit toujours avec bonheur que les décomptes de clôture sont toujours positifs, c'est-à-dire que nous avons des moins-values par rapport au budget. Cependant dans ce cas, c'est plus de la moitié moins cher que le budget prévu. Nous avons accordé CHF 735'000.- et cela a coûté, au final, CHF 367'000, une pareille erreur semble surprenante même si c'est bien que cela soit dans ce sens. A-t-on des explications plus détaillées ?

**M. le Municipal Germain Schaffner** comprend que cela étonne car nous sommes effectivement à la moitié du coût initialement prévu mais comme indiqué dans les informations transmises, il s'agissait d'une estimation cantonale de la DGMR. Le chef de service M. Morano a tenté de se renseigner mais sans retour satisfaisant. Il faudrait peut-être se renseigner directement à la DGMR. Il va se renseigner afin de revenir avec plus de compléments au prochain Conseil.

9) Décompte de clôture du préavis 2018/04 - Réfection des deux ouvrages d'art du Pont-Bleu RC 82 - Demande de crédit de construction

*La parole n'est pas demandée*

10) Décompte de clôture du préavis 2021/09 - Remplacement du véhicule multifonctionnel de marque Rexter - Demande de crédit

*La parole n'est pas demandée*

## **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

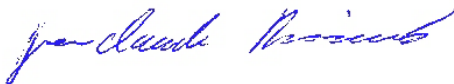
**M. le Municipal Germain Schaffner** prend la parole pour parler des travaux qui ont lieu sur le Tir-Fédéral que plusieurs personnes ont dû certainement remarquer. Un nouveau passage piéton est en construction et qui n'est pas encore terminé (Il est barré des deux côtés). Cela fait passablement de temps que ce passage n'est pas disponible et plusieurs personnes se demandent pour quelle raison il n'est pas ouvert alors que les travaux semblent terminés. Après plusieurs demandes de M. le Municipal Schaffner au canton (DGMR), pour cette route cantonale hors localité, il s'avère que c'est dû en partie à des retards de livraison de fourniture de matériel mais aussi car la DGMR est en procédure de la validation de l'éclairage public. Ce passage piéton est en face des bâtiments d'architecture, à la hauteur du Chemin des Clos et assez proche du rond-point entre le Tir-Fédéral et de la Route de la Sorge. Historiquement plusieurs demandes de Conseillères et Conseillers communaux avaient été formulées afin de faire un passage piéton à cet endroit car il y a beaucoup d'habitants des quartiers environnants ou d'étudiants de l'EPFL qui traversent à cet endroit. Cette route étant à 60 km/h le fait de traverser la route était dangereux. La DGMR refusait toujours de faire un passage piéton en lien avec la règle exigeant une distance de 200m entre deux passages piétons. La réalité étant ce qu'elle est, tout le monde passe finalement par cet endroit. Grâce à un décompte des personnes traversant cet endroit, la DGMR a finalement accepté de faire un passage piéton à l'endroit souhaité. M. le Municipal rassure néanmoins l'Assemblée et indique que l'ouverture se fera tout prochainement.

**M. le Président**, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **vendredi 9 décembre 2022, à 19h00**, à la Grande Salle du Motty.

La séance est close à 22h55.

Le Président



Jean-Claude Merminod

La Secrétaire



Gaelle Weissert

Annexes :

- 1- Postulat – Mme la Conseillère Taisia Terrettaz et M. le Conseiller Guillaume Leuba
- 2- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage
- 3- Vœu de M. le Conseiller Aitor Ibarrola
- 4- Vœu de Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

Correspondances :

- 1- Lettre de démission de M. Quentin Leuba – Groupe Les Vert·e·s
- 2- Lettre de démission à la commission municipale de l'AJESOL de Mme Taisia Terrettaz – Groupe Les Vert·e·s

## Postulat : **Pour une gestion différencie et extensive des espaces verts d'Ecublens**

Depuis 2019 le canton de Vaud mène un plan d'action 2019 à 2030, en faveur de la biodiversité<sup>1</sup>, dans lesquels, il reconnaît l'importance de la biodiversité pour l'équilibre des écosystèmes, pour notre sécurité alimentaire et pour notre qualité de vie.

Voici quelques chiffres donnés par GREENPEACE pour étayer ce constat :

- 75 % de la production mondiale de notre nourriture dépend des insectes pollinisateurs.
- Entre 60 et 90 % de plantes sauvages, dépendent des insectes pollinisateurs pour se reproduire.
- 265 milliards de dollars, c'est la valeur estimée du service rendu par la pollinisation dans le monde.

Par ailleurs l'ONU reconnaît aux abeilles, avec ses 20 000 espèces comme les meilleures polinisatrices de la planète, en Suisse leur présence est estimée à plus de 600 espèces<sup>2</sup>.

Mais malheureusement à cause du changement climatique et de la diminution de la surface de leurs habitats, les insectes pollinisateurs comme les abeilles et les papillons voient leurs existence mise en danger.

En 2018, Ecublens devient la première commune de Suisse romande à recevoir le label VILLEVERTE. Et cela, grâce à un bon diagnostic des espaces verts, et aussi à la création d'espaces propices à la biodiversité, comme celle faite au Mont Souplia.

Notre commune a récemment obtenu le label argent ce qui est réjouissant ! Néanmoins, des améliorations sont toujours nécessaires pour garder cette certification.

Mis à part l'exemple du Mont Souplia, peu d'espaces verts d'Ecublens ont visiblement changé de pratiques, beaucoup d'énergie est toujours utilisée pour faire pousser des fleurs non indigènes dans les serres communales et arrosées gracieusement après avoir été plantées dans des bacs hors sols, n'apportant que très peu de bénéfices à la biodiversité locales, les pelouses sont toujours fauchées fréquemment, ne laissant que très peu de temps à d'autres espèces de grandir, et ainsi, accueillir les insectes pollinisateurs.

**En simple, il est parfois, difficile de réaliser que la commune est effectivement labélisée VILLEVERTE.**

Plusieurs communes pratiquent déjà une gestion différenciée des espaces verts, ce qui permet d'adapter l'entretien en fonction du type d'espaces, des usages et intérêts, écologiques et paysagers.

La gestion extensive permet, elle, de concilier développement de la biodiversité et accueil du public, le but étant d'entretenir aussi souvent que nécessaire mais aussi peu que possible, en privilégiant les espaces indigènes adaptées à leur environnement.

Ainsi, dans le but de tirer parti des diagnostics, et des évolutions des pratiques déjà réalisées par le service d'espaces verts, et pour que la commune d'Ecublens maintienne sa certification au label VILLVERTE argent, nous demandons à la Municipalité :

**D'étudier la possibilité de réaliser un plan de gestion différenciée et extensive des espaces verts, afin d'utiliser moins d'eau et moins d'énergie de chauffage.**

Ce plan doit permettre d'utiliser moins d'eau pour l'arrosage et moins d'énergie pour chauffer les serres communales. Il doit être une aide à la coordination inter-services, par exemple, avec le service de l'urbanisme, plan d'affectations ou autre). Il doit permettre de promouvoir les espèces indigènes, de créer des haies vives et de privilégier la fauche tardive au lieu d'une tonte trop fréquente sans pour autant restreindre l'accès des habitants aux espaces verts.

De plus, il doit permettre de réaliser la gestion différenciée des différents types d'espaces verts publics de la commune, et de pérenniser ces pratiques à long terme.

Pour une commune avec plus de biodiversité et plus d'insectes pollinisateurs, merci pour votre attention.

Pour les Groupe des Vert.e.s



Taisia Terrettaz



Guillaume Leuba

Références :

1 Plan-ation-Biodiversite-web.pdf ([www.vd.ch](http://www.vd.ch))

- Etendre les mesures en faveur de la biodiversité à tout le territoire et exploiter le potentiel de l'espace construit.
- Disposer d'une infrastructure écologique fonctionnelle en réservant les surfaces nécessaires.
- Protéger durablement les milieux naturels et les espèces, en s'attachant en particulier à ceux prioritaires pour lesquels sa responsabilité est engagée.
- Privilégier les dynamiques naturelles dans la gestion des milieux et des espèces.
- Gérer les espèces exotiques envahissantes présentant un risque pour l'homme ou les ressources naturelles.
- Faire connaître et découvrir activement la biodiversité, sa contribution à la qualité de vie et les bonnes pratiques pour la préserver.

2 Info fauna : Centre national de données et d'information sur la faune de Suisse




Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p><b>Lunch Attitude</b></p> <p>Voeu: Suite à l'adhésion à la Lunch Attitude, je souhaiterai que la Municipalité s'engage dans une promotion active du concept auprès des restaurateurs et auprès de la population.</p> <p>Plus d'information: <a href="https://www.responsables.ch/lunch-attitude/">https://www.responsables.ch/lunch-attitude/</a></p> <p>Ecublens, le 24 novembre 2022</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Daniel Sage</p>			
Nom, prénom : Daniel Sage			
Signature :			



**Conseil communal  
Ecublens VD**

Ecublens VD, le

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>La nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics révisée entrera en vigueur le 1er janvier 2023.</p> <p>Dans le cadre de la révision de cette loi, le législateur a souhaité introduite une part plus importante aux aspects de durabilité dans la manière de juger les offres.</p> <p>J'invite nos autorités et les responsables des services communaux concernés à engager une réflexion sur les critères d'adjudication les plus pertinents, afin qu'ils tiennent compte de manière plus prononcée des aspects liés à la durabilité des offres déposées.</p> <p>Je vous remercie pour votre attention.</p>			
		Nom, prénom : IBARROLA Aitor	
		Signature : 	



**Conseil communal  
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 24.11.2022

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu		
<p>J'émet un vœu par rapport au préavis 2022/12 concernant la plaine du Croset. J'invite la Municipalité, lors de son étude, à prendre contact avec le CMS d'Ecublens car j'ai souvent entendu dire que lors de visites à des personnes âgées, surtout le week-end, il manque très régulièrement des places de parc. Il serait donc intéressant d'en discuter avec eux mais également d'inclure l'ATE pour la partie sécurité.</p>			
<p>Nom, prénom : Maïté Perez Chevallaz Signature : .....</p>			



Quentin Leuba  
Ch. des Perrettes 17  
1024 Écublens

Bureau du Conseil communal  
Monsieur Jean-Claude Merminod  
Président du Conseil communal  
p.a. Greffe municipale  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Écublens

Écublens, le 14 novembre 2022

### **Démission du Conseil communal**

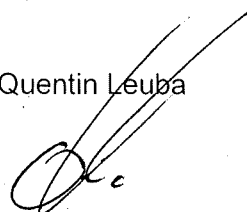
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal à compter de ce jour.

J'ai beaucoup apprécié cette courte expérience au sein du Conseil communal et vous remercie pour l'accueil chaleureux que vous m'avez accordé.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, mes salutations distinguées.

Quentin Leuba



Copie à : @diego.rindisbacher@hotmail.ch, chef du groupe Les Vert.e.s d'Écublens

Taisia Terrettaz  
Chemin des Triaudes 10  
1024 Ecublens

Bureau du Conseil Communal  
p/a Monsieur le Président  
Jean-Claude Merminod.  
Av. d'Epenex 17

Ecublens, le 18.11.2022

Démission du commission AJESOL.

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Ayant été membre du commission d'AJESOL pendant le période de 2021-2022, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette commission.

En effet, en étant déjà membre de la commission de COGES, je souhaite donner la place à un /une autre personne que puisse s'invertir dans la commission de AJESOL.

Par la présente, je vous adresse ma démission au commission d'AJESOL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes salutations distingués.



Taisia Terrettaz